



Invitation à la cinquième session de l'Organe directeur
du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Mascate, Oman, 24-28 septembre 2013

Prière de répondre avant le 15 juillet 2013

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a l'honneur d'adresser une invitation à participer à la cinquième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La Session se tiendra à Mascate (Oman), du 24 au 28 septembre 2013, après deux jours de consultations préalables, les 22 et 23 septembre 2013. La séance d'ouverture débutera à 10 heures, le mardi 24 septembre 2013.

L'Organe directeur est convoqué en vertu des dispositions de l'Article 19 du Traité, et la session est ouverte à toutes les Parties contractantes au Traité international et à des observateurs. Les dépenses engagées par les représentants des Parties contractantes à l'occasion des sessions de l'Organe directeur, ou des organes subsidiaires, ainsi que les dépenses engagées par les observateurs lors des sessions, sont à la charge de leurs gouvernements ou organisations respectifs. Toutefois, des ressources extrabudgétaires ont été mises à la disposition du Secrétariat, qui permettront aux pays en développement parties contractantes, de déléguer un représentant s'ils en font la demande. Les pays qui souhaitent bénéficier de cette offre sont invités à informer le Secrétariat de leur intention avant le 15 juillet 2013 et à transmettre le nom et les coordonnées complètes de leur représentant. La préinscription doit se faire en ligne sur le site suivant: <http://www.planttreaty.org/en/civicrm/event/info?reset=1&id=7>.

Les travaux se dérouleront en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

... L'Ordre du jour provisoire est joint à la présente invitation. Des documents complémentaires pourront être téléchargés, dès qu'ils seront disponibles, sur le site internet suivant :

<http://www.planttreaty.org/fr/content/fifth-session-governing-body>.

./.

La présente invitation est envoyée aux destinataires des Membres de la FAO invités, selon les voies de communication officielles de la FAO :

Pour SUITE À DONNER/INFORMATION, selon les cas:

- Destinataires principaux (Ministres des affaires étrangères ou de l'agriculture ou autres destinataires désignés par le Gouvernement);
- Représentants permanents auprès de la FAO/ambassades.

La présente invitation est également adressée aux chefs de secrétariat de certaines Organisations internationales.

Le Directeur général souhaiterait recevoir le 15 juillet 2013 au plus tard, les noms des délégués, suppléants, experts et conseillers des Parties contractantes, ou les noms des observateurs des Parties non contractantes, désignés pour participer à la session, ainsi que leurs adresses postales, numéros de téléphone et de télécopie et adresses électroniques respectifs. Il est préférable que les renseignements en question soient communiqués par courrier électronique à:

M. Shakeel Bhatti
Secrétaire
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italie
Tél: +39 06 5705 3441
Télécopie: +39 06 5705 3057
Adresse électronique: PGRFA-Treaty@fao.org

C'est à la même adresse qu'on fera également parvenir toute question ou demande d'information éventuelle au Secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Chaque Partie contractante est priée de faire parvenir au Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, les lettres de créance des délégués, suppléants, experts et conseillers qui participeront à la session avant le 15 juillet 2013.

La réception anticipée des lettres de créance par le Secrétariat faciliterait grandement le déroulement de la procédure d'autorisation préalable. Ces lettres doivent être délivrées soit par le chef de l'État ou du gouvernement concerné, soit par le ministre des affaires étrangères ou le ministre compétent, ou en leur nom, et, dans le cas d'une organisation régionale d'intégration économique, par l'autorité compétente de cette organisation. Si les lettres de créance sont soumises sous forme de copie ou par télécopie, l'original devra être fourni au moment de l'inscription à la session. Un modèle de lettre de créance délivrée par un ministre des affaires étrangères est joint pour votre information.

Les participants sont invités à vérifier auprès du consulat ou de l'ambassade d'Oman les plus proches, si un visa est requis pour entrer en Oman, et cela avant le 15 juillet 2013. Le Secrétariat communiquera au Gouvernement du pays hôte le 20 juillet 2013 la liste des délégués ayant besoin d'assistance pour obtenir le visa. Plus d'informations peuvent être obtenues à partir du site internet du Traité : <http://www.planttreaty.org/fr/content/gb5-salle-de-reunion>.